

Département de Vaucluse



Ville de Bollène

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 8 OCTOBRE 2026

page 1

CCAS/AZ/VM/CT
DEL_2026_31

**SÉANCE DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION
DU 25 JUIN 2026**

**PROCÈS VERBAL
APPROBATION**

L'an Deux Mille Vingt Six le huit octobre à neuf heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de Bollène, régulièrement convoqué par courrier du 1^{er} octobre 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle de réunion en Mairie de Bollène, en session ordinaire sous la présidence de Madame Laëtitia ARNAUD.

Présents : Mme ARNAUD, Mme AUTRAN-BLANC, Mme BOUCHÉ, Mme LAUNAIRE, Mme VIGLI, Mme TIMMERMANS, M. PONCIN

Représentés :

M. ZILIO ayant donné pouvoir à Mme ARNAUD
M. AUZAS ayant donné pouvoir à Mme BOUCHÉ
Mme GIANETTA ayant donné pouvoir à Mme AUTRAN-BLANC

Absent :

M. DE SAINT-AUBERT

RAPPORTEUR : Madame Laëtitia ARNAUD

- Vu le Code de l'action sociale et des familles et notamment ses articles L2121-15 et L2121-23,
- Vu le procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 25 juin 2026.

L'Assemblée est invitée à délibérer pour :

- Approuver le procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 25 juin 2026.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés,



DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 8 OCTOBRE 2026 **page 2**

➔ **DECIDE** d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 25 juin 2026.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Mme Laëtitia ARNAUD,
Vice-Présidente du CCAS,



Mme Christiane BOUCHÉ,
Secrétaire de séance,

